



• La Région
s'installe
à la Confluence





POURQUOI CONSTRUIRE UN NOUVEL HÔTEL DE RÉGION ? p. 4

**LE PROJET ARCHITECTURAL :
RAPPROCHER L'INSTITUTION RÉGIONALE DES RHÔNALPINS** p. 6

LES POINTS SINGULIERS p. 8

1. La Grande Allée : luminosité et ouverture sur la ville p. 9

2. L'Assemblée : simplicité, sérénité et solennité p. 9

3. Des techniques architecturales dignes des ouvrages d'art p. 10

4. Une façade en panneaux de terre cuite p. 11

L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR p. 12

1. Une organisation spatiale modulable p. 13

2. Le paysage intérieur p. 13

**UNE CONSTRUCTION SOUS LA MARQUE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** p. 14

1. La Qualité Environnementale du Bâtiment p. 15

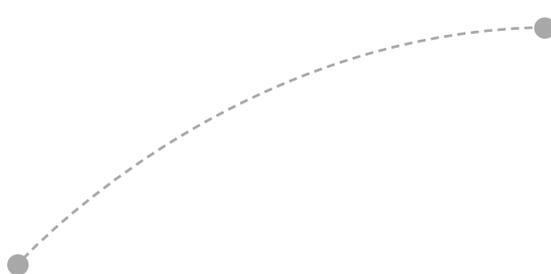
2. Un bilan carbone positif p. 19

3. Une Haute Qualité d'Usage p. 19

4. Une volonté d'insertion sociale p. 19

CHIFFRES ET DATES CLÉS p. 20

LES ACTEURS DU PROJET p. 22





« Pour offrir une meilleure qualité de service public à 6,2 millions de Rhônalpins, améliorer les conditions de travail de 1 400 agents et de 156 élus et accroître la lisibilité de l'institution régionale, j'ai pris la décision de construire un Hôtel de Région dans le nouveau quartier de la Confluence à Lyon. »

Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes

Voté par les conseillers régionaux en avril 2005, **le projet de construction d'un nouveau siège était une nécessité :**

- **les 22 services de la Région se trouvaient éclatés sur 8 sites** à Charbonnières-les-Bains et à Ecully,
- **la majeure partie des locaux était vétuste et peu fonctionnelle**, le site principal du Conseil régional ayant été construit en 1959 pour accueillir le siège d'une compagnie d'assurance,
- **les bâtiments devenaient de plus en plus insuffisants** avec des préfabriqués installés depuis 15 ans pour faire face à la montée en puissance des compétences régionales,
- **l'accessibilité en transports en commun comme en véhicule individuel restait très contrainte.**

Parmi 4 sites proposés, le quartier de la Confluence a été choisi par le Conseil régional pour :

- **une localisation géographique au cœur de Lyon** qui rend l'institution régionale beaucoup plus proche des Rhônalpins et des centres de décision,
- **un quartier nouveau** puisque la Confluence constitue l'un des plus beaux projets européens de reconversion urbaine,
- **une desserte optimale** par les transports en commun et les modes doux (tramway, train, bus, deux roues) et à proximité des grands axes routiers,
- **des raisons financières** avec la possibilité d'acquiescer une importante réserve foncière à un coût raisonnable, et ce, alors que le site de Charbonnières se trouvait saturé.

De la pose de la première pierre en juillet 2008 à l'emménagement des premiers agents, **3 années se sont écoulées.**

Le chantier aura mobilisé **195 entreprises et jusqu'à 400 personnes** (1,2 million d'heures travaillées), apportant un soutien important au secteur du BTP en Rhône-Alpes dans un contexte de crise, ainsi que l'a souligné le rapport 2010 de la Chambre régionale des comptes.

Le coût de la construction est de 147,1 M€ Hors Taxe (HT)*.

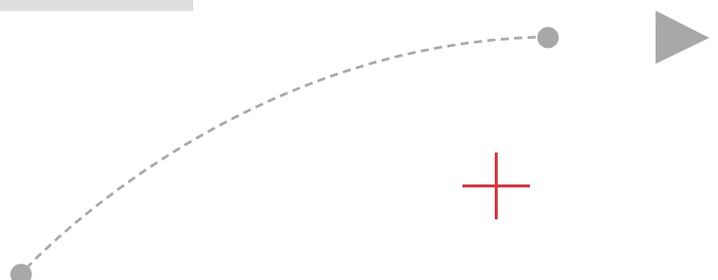
Le terrain a été acquis en 2007 pour un montant de 7,6 M€.

Compte tenu des économies de loyer réalisées en mettant fin à la location de 7 sites (79 M€ économisés sur 20 ans) et des recettes escomptées de la vente du site actuel, l'opération se soldera par un **coût net à charge de la Région estimé entre 25 et 30 M€.**

** valeur mai 2011. Ce coût intègre l'indexation annuelle pour révision des prix des études et travaux, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, les évolutions imposées durant les travaux pour des raisons réglementaires ou fonctionnelles et les ajustements des honoraires d'étude et de suivi de travaux.*

QUE DEVIENDRA L'ACTUEL SITE DE LA RÉGION À CHARBONNIÈRES-LES-BAINS ?

Il sera cédé. Sa vente nécessite une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) menée par le Grand Lyon, en concertation avec la Région et la Mairie de Charbonnières. Cette révision sera engagée à l'automne 2011.





Pourquoi
construire
un nouvel
Hôtel de Région ?



Le projet
architectural :
rapprocher l'institution
régionale des Rhônealpins



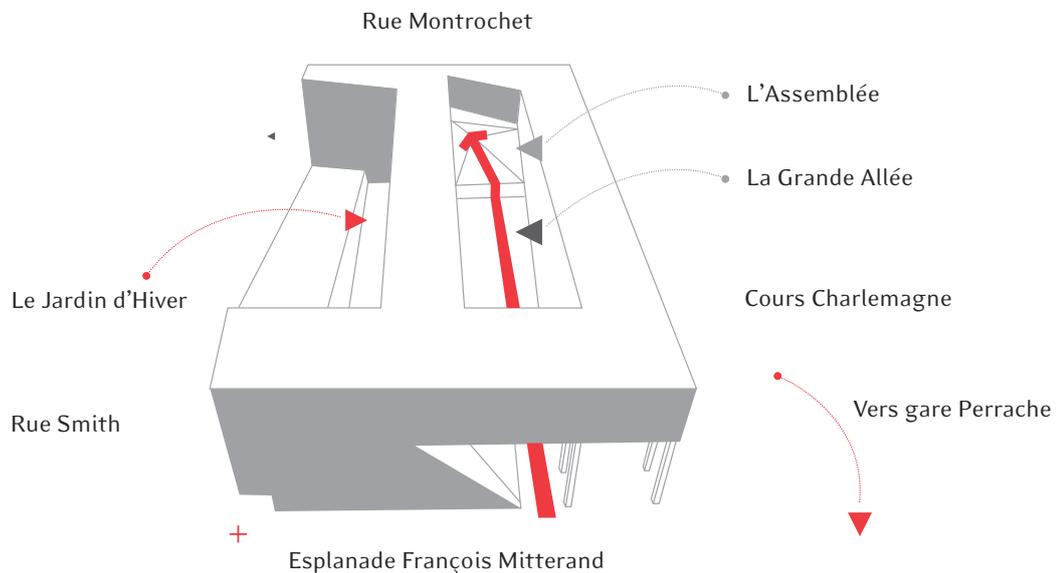
La conception de l'Hôtel de Région a fait l'objet d'un concours d'architecture européen remporté par l'Atelier Christian de PORTZAMPARC et ratifié par le Conseil régional le 12 octobre 2006.

Le programme portait sur la réalisation de 40 000 m² de Surface Hors Œuvre Net (SHON). Il comprenait, outre les bureaux, la création d'une Assemblée susceptible d'accueillir les élus régionaux et le public, des salles de réunion, des espaces d'exposition et de réception. **Le choix du jury s'est porté sur le projet de Christian de PORTZAMPARC pour son élégance, la fonctionnalité de ses espaces de travail et sa volonté de valoriser l'image de la Région.**

A l'extérieur, son aspect compact est compensé par le jeu des volumes avec des façades en terre cuite, de couleur claire, et de grandes baies vitrées qui dévoilent aux passants les espaces intérieurs. A l'intérieur, c'est le cœur d'un quartier que l'on découvre, avec avenues, placettes et jardins. **Les lieux de la démocratie régionale sont visibles par transparence, invitant chaque Rhônalpin à découvrir et à participer à la vie de l'institution.**

Adoptant la morphologie du tissu urbain, l'édifice est bordé au nord par l'esplanade François Mitterrand, à l'ouest par le cours Charlemagne, à l'est par la rue Smith prolongée (en cours de réalisation) et au sud par la rue Montrochet prolongée (en cours de réalisation). **Se déployant sur 11 niveaux, dont 2 en sous-sol, l'édifice se compose de trois corps de bâtiments en forme de L qui s'organisent autour d'une Grande Allée de 2 800 m² et d'un Jardin d'Hiver de 900 m².**

Pour l'architecte - urbaniste Christian de PORTZAMPARC, « cette composition démultiplie et diversifie les espaces, les corps de bureaux formant une chaîne continue, un unique bâtiment flexible qui serpente. Avec cette forme, c'est tout un paysage intérieur qui apparaît depuis le parvis et le cours Charlemagne et qui s'ouvre aux lumières et aux vues vers la ville, dans un jeu de pleins et de vides habités : un forum visible, une « place » du politique, une grande maison commune et accessible. »



3 entrées desservent le bâtiment :

- depuis l'esplanade François Mitterrand, on accède à l'**entrée principale** par laquelle le visiteur pénètre dans la Grande Allée, un vaste atrium conçu comme une **rue intérieure tempérée**.
- Une **2^{ème} entrée**, située sur le cours Charlemagne, permet aux agents régionaux d'accéder directement aux ascenseurs desservant les bureaux.
- Une **3^{ème} entrée**, située rue Montrochet, offre un accès direct à l'Assemblée (hémicycle).



Les points singuliers

I - LA GRANDE ALLÉE : LUMINOSITÉ ET OUVERTURE SUR LA VILLE

Très lumineux grâce à sa verrière, l'espace intérieur est organisé comme un lieu public, à partir d'une Grande Allée, bordée d'une place terrasse, d'un jardin et de salles de réunions. C'est un espace volontairement indéterminé entre l'extérieur et l'intérieur. Cœur vivant du bâtiment, cet espace public offre de multiples possibilités d'utilisation (déambulation, exposition, évènement...).

Depuis la ville, l'Hôtel de Région apparaît ainsi comme un lieu ouvert, symbole d'une proximité nouvelle entre l'institution régionale et les citoyens rhônalpins.

Cette Grande Allée est structurée par les étages de bureaux qui l'entourent, dans un mouvement de lignes inversées qui diffuse partout l'éclairage naturel et multiplie les points de vue.

Elle abrite et met en scène l'Assemblée (hémicycle), le Plateau (espace d'exposition), l'Espace Rhône-Alpes, la Doc (espace de documentation), les Petites Salles (salles de commission) ou encore la Verrière (salons de réception).

Le volume important de cet espace (2 800 m²) agit comme un régulateur d'ambiance, apportant à l'ensemble de l'édifice une réelle qualité de confort thermique :

- en hiver, il limite les échanges directs avec l'extérieur pour les bureaux donnant sur les espaces intérieurs,
- en été, il contribue naturellement à la circulation et au renouvellement de l'air grâce aux ouvrants des verrières.

Avec ses plantations et ses bassins, cette Grande Allée participe à l'inertie thermique globale du bâtiment. Quant aux verrières, elles font l'objet d'une conception particulière pour tenir compte de l'ensoleillement selon les saisons. En hiver, lorsque le soleil est bas sur l'horizon, ses rayons sont captés pour réchauffer la Grande Allée. En été, ils sont réfléchis et diffusent un éclairage maîtrisé.

2 - L'ASSEMBLÉE : SIMPLICITÉ, SÉRÉNITÉ ET SOLENNITÉ

Située au niveau A (légèrement en contrebas de la voirie publique), l'accès à l'Assemblée se fait depuis la Grande Allée par une rampe en pente douce intégrant des paliers de repos qui facilite les déplacements des personnes à mobilité réduite ou à l'équilibre précaire.

Destinée à accueillir l'assemblée plénière et la commission permanente, cette salle dispose d'une capacité d'accueil d'environ 600 personnes :

- 29 places en tribune, sur 2 rangs,
- 239 places pour les conseillers régionaux en partie basse,
- 266 places pour le public en partie basse et au balcon,
- 62 places pour les services régionaux et la presse, en partie basse également.

La salle offre une visibilité parfaite en tout point grâce à la disposition elliptique des rangées de sièges. La régie technique est conçue de manière à favoriser les retransmissions télévisées et 3 cabines d'interprétariat sont installées au balcon.

L'Assemblée, qui s'ouvre sur le foyer, peut également être affectée à d'autres usages (conférence, projection, etc.). Les deux façades vitrées de l'Assemblée et du foyer s'escamotent et dégagent, dans le prolongement de la Grande Allée, un vaste espace pouvant accueillir de grandes manifestations.

CONSÉQUENCE DE LA RÉFORME TERRITORIALE SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HÉMICYCLE

La loi du 16 décembre 2010 institue les conseillers territoriaux. Sanctionnée par le Conseil constitutionnel, elle doit être complétée par une nouvelle loi fixant le nombre et la répartition départementale des élus territoriaux. Le nombre prévu par le Gouvernement, soit 299 conseillers territoriaux, nécessiterait un réaménagement de l'hémicycle afin de créer 60 places supplémentaires, et ce, au détriment de l'accueil du public. Le surcoût est estimé à 1,4 M€.



3 - DES TECHNIQUES ARCHITECTURALES DIGNES DES OUVRAGES D'ART

Perchés à plus de 20 m du sol, les « bâtiments ponts », situés au dessus de l'Assemblée (côté sud) et au dessus du hall d'entrée (côté nord), sont aménagés en bureaux au 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage.

Ces réalisations ont nécessité la création d'une structure de franchissement de grande portée (près de 20 m), sans point porteur intermédiaire. Dans ce contexte, la solution retenue est celle de la **charpente métallique** qui allie légèreté relative des matériaux, encombrement réduit des sections et rapidité de fabrication et de pose. Très performante, cette solution technique s'apparente à la construction d'un ouvrage d'art.

Le 1^{er} niveau de ces ouvrages (le plancher de reprise) est formé de grosses poutres caissons métalliques qui supportent les niveaux supérieurs. Leur structure est constituée de poutrelles métalliques qui supportent une dalle de béton coulée sur bac acier galvanisé : il s'agit d'un « **plancher collaborant** ».



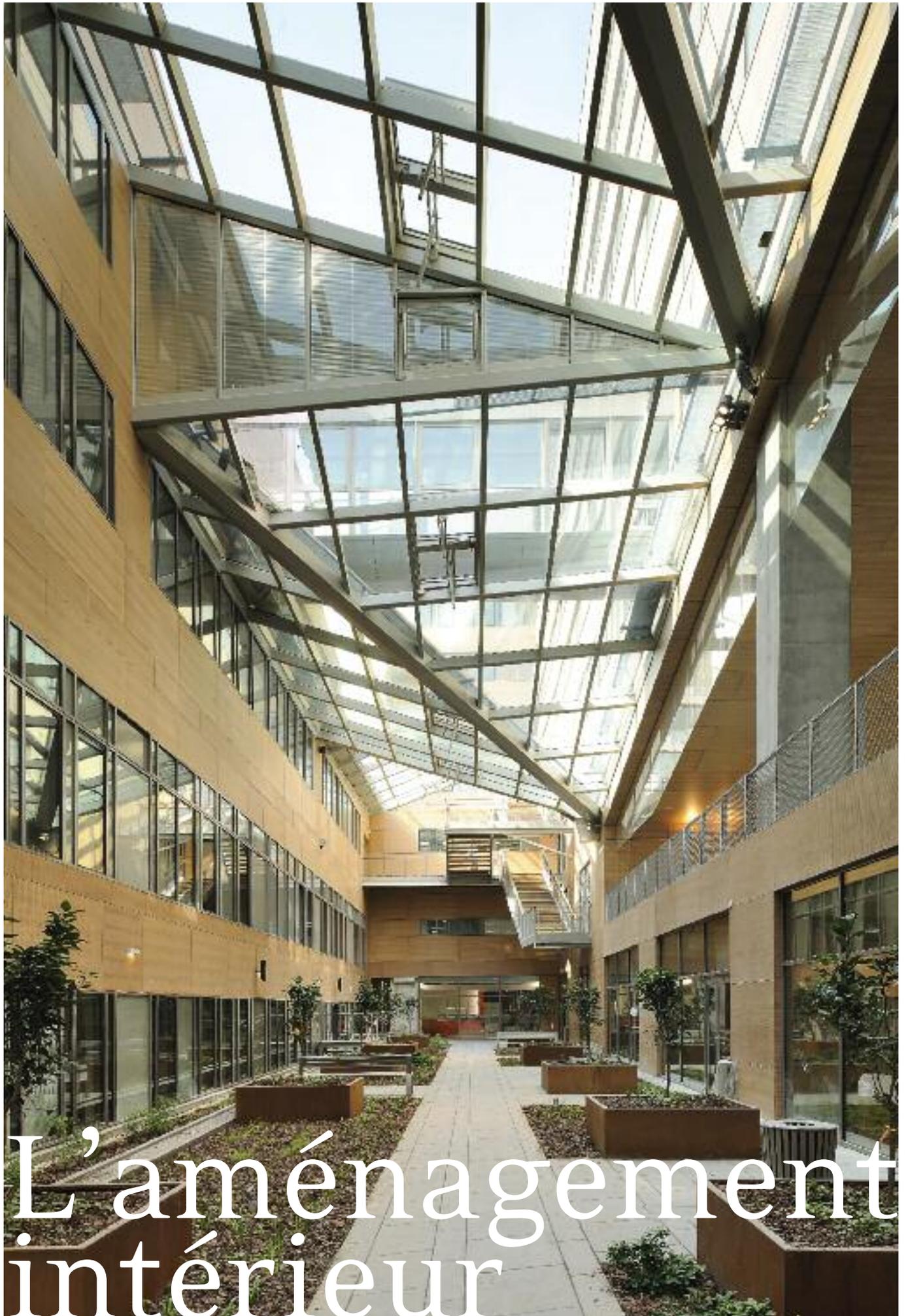
4 - UNE FAÇADE EN PANNEAUX DE TERRE CUITE

La façade extérieure du bâtiment est constituée de **panneaux de terre cuite** de grande dimension, fixés sur une ossature. Ces panneaux, ainsi que le complexe isolant de la façade, ont une épaisseur totale de **22 cm** en extérieur, contribuant au respect des normes environnementales.

Ces panneaux de terre cuite ont été dessinés spécifiquement pour l'Hôtel de Région par l'entreprise allemande NBK Ceramic. Ce travail sur la matière introduit dans la perception du bâtiment, un jeu mouvant d'ombre et de lumière en fonction de la course du soleil.

A l'intérieur, le long de la Grande Allée et du Jardin d'Hiver, **le revêtement des façades est en bois avec un traitement acoustique.**





L'aménagement intérieur

I - UNE ORGANISATION SPATIALE MODULABLE

Lieu public, l'Hôtel de Région est aussi un lieu de travail et de vie pour près de 1 400 agents. Soucieux d'éviter l'atmosphère impersonnelle et monotone qui caractérise habituellement les immeubles de bureaux, l'architecte a souhaité construire des corps de bâtiments à géométrie variable selon les étages.

Cette variation d'épaisseur offre à chaque niveau des espaces modulables, ce qui permet une grande flexibilité d'utilisation, notamment pour l'agencement des salles de réunion. De ce fait, **chaque direction bénéficie d'une organisation spatiale adaptée à ses besoins.**

Les liaisons sont assurées par 4 passerelles et par 3 noyaux de circulation verticale (montée centrale, Saône, Perrache) comprenant chacun un escalier et 4 cabines d'ascenseurs. Plusieurs monte-charges et ascenseurs de service desservent également les étages.

Outre une conception souple qui joue sur les différences de niveaux et la modularité des plateaux, **des zones de convivialité** (tisanerie, espaces d'attente) ont été aménagées et **des échappées visuelles vers la ville ont été imaginées**, en jouant avec la taille des couloirs.

Les ailes Rhône, Saône et Perrache du bâtiment sont relativement larges (17,3 m) et libèrent en leur centre des zones de services (salles de réunion, stockage, sanitaires, espace d'impression, boxes de discussion...).



2 - LE PAYSAGE INTÉRIEUR

Les aménagements paysagers intérieurs participent au confort des usagers. Plantations, arbres, arbustes, jeux d'eau, fontaines..., **une importante réflexion a été menée sur la végétalisation des lieux.**

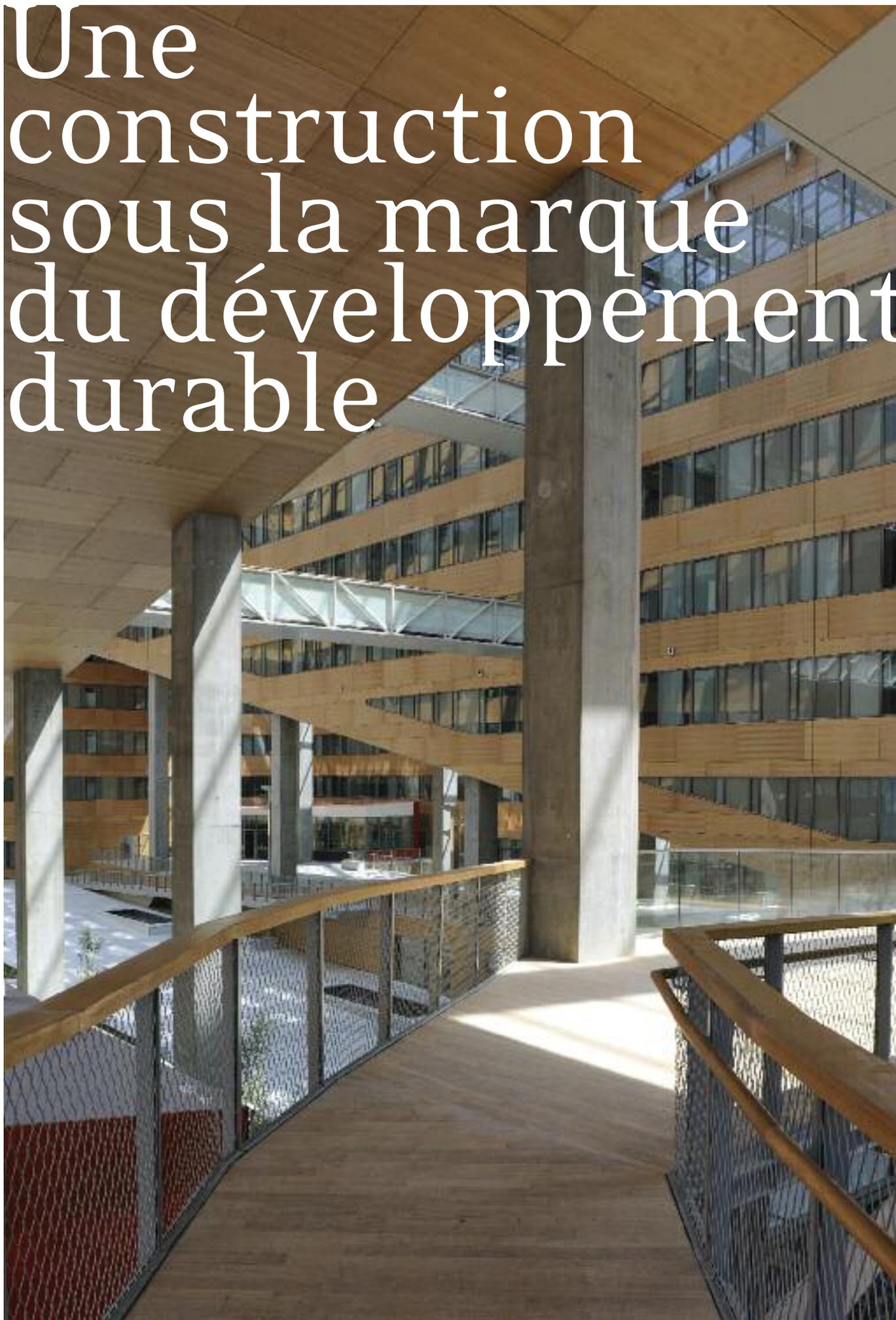
Les bassins de la Grande Allée sont aménagés en **jardins aquatiques** avec une collection de plantes immergées et dans les grandes jardinières en pleine terre, des Eucalyptus sont plantés. Au sol, des plantes tapissantes viennent compléter l'ensemble.

Grâce à la façade de la rue Smith qui s'infléchit pour accentuer les arrivées de lumière, le Jardin d'Hiver est pensé comme un **patio méditerranéen**, avec des plantations de citrus sur des parterres de vivaces colorés.

Le toit de l'Assemblée abrite un **jardin suspendu**, véritable promenade à laquelle on accède par le restaurant administratif. Cette toiture végétalisée contribue à renforcer l'isolation thermique de l'hémicycle.

Discrète, cette présence végétale est localisée aux endroits les plus lumineux et fait écho à l'environnement très minéral de l'édifice.

Une construction sous la marque du développement durable

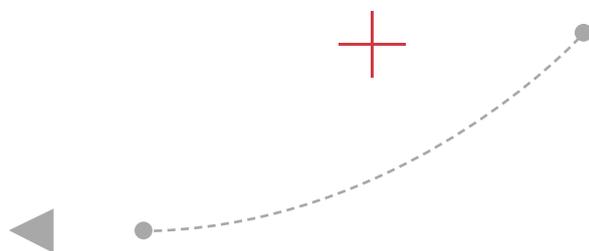


Depuis 2004, la Région Rhône-Alpes intègre les principes du développement durable dans toutes ses politiques.

Comme le rappelle Jean-Jack QUEYRANNE, « un projet est durable s'il est partagé et s'il porte des progrès économiques, sociaux et environnementaux. Le nouvel Hôtel de Région est représentatif de cette démarche qui allie haute performance énergétique, haute qualité d'usage et insertion sociale. »

Choix des matériaux, utilisation de produits « éco labellisés », performance acoustique et thermique des équipements, efficacité énergétique, agencement des volumes et dispositions spatiales : **tout a été pensé pour que ce nouveau siège illustre de façon exemplaire l'engagement régional en faveur du développement durable.**

Cette exigence est d'autant plus forte qu'elle s'inscrit dans l'approche globale du nouveau quartier de la Confluence, lauréat du programme européen Concerto et 1^{er} « quartier durable » labellisé en France par WWF en octobre 2010.



I - LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT

La Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) regroupe l'ensemble des démarches entreprises pour réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement. Concrètement, cela concerne :

- **l'écoconstruction** : relations harmonieuses des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégrés des procédés, systèmes et produits de construction, chantier à faibles nuisances,
- **l'écogestion** : énergie, eau, déchets d'activité, entretien et maintenance,
- **l'environnement intérieur** : confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif, qualité sanitaire de l'air et de l'eau.

• Un chantier propre

Conformément aux orientations de la Haute Qualité Environnementale (HQE), **une charte inter-entreprises formalisant les conditions d'un « chantier vert »** a été signée dès le début des travaux. Ses objectifs : maîtrise des nuisances sonores et polluantes, nettoyage de chantier et gestion sélective des déchets (collecte, tri, traitement).

L'élimination des déchets est passée par leur tri sélectif sur le chantier, puis leur évacuation vers les centres de valorisation. Pour limiter l'empreinte écologique, près de **120 000 tonnes de déblais issues du terrassement** ont été transportées par voie d'eau pour être recyclées.

Une démarche environnementale a également été menée dans les **techniques constructives, les matériaux intérieurs et extérieurs** ainsi que ceux de **façade et de vitrage**. Par exemple, les bois sont issus de forêts faisant l'objet d'une exploitation durable certifiée et les peintures utilisées ne comportent aucun solvant.

Un Système de Management Environnemental (SME) a suivi, pendant toute la durée du chantier, la mise en œuvre et la réussite du cahier des charges HQE. Le bureau d'études BETREC, spécialisé en HQE, a supervisé le chantier et formé les entreprises.

• La stratégie de réduction des dépenses énergétiques

La construction du nouveau siège de la Région fait l'objet d'une **stratégie de réduction des besoins en énergie** :

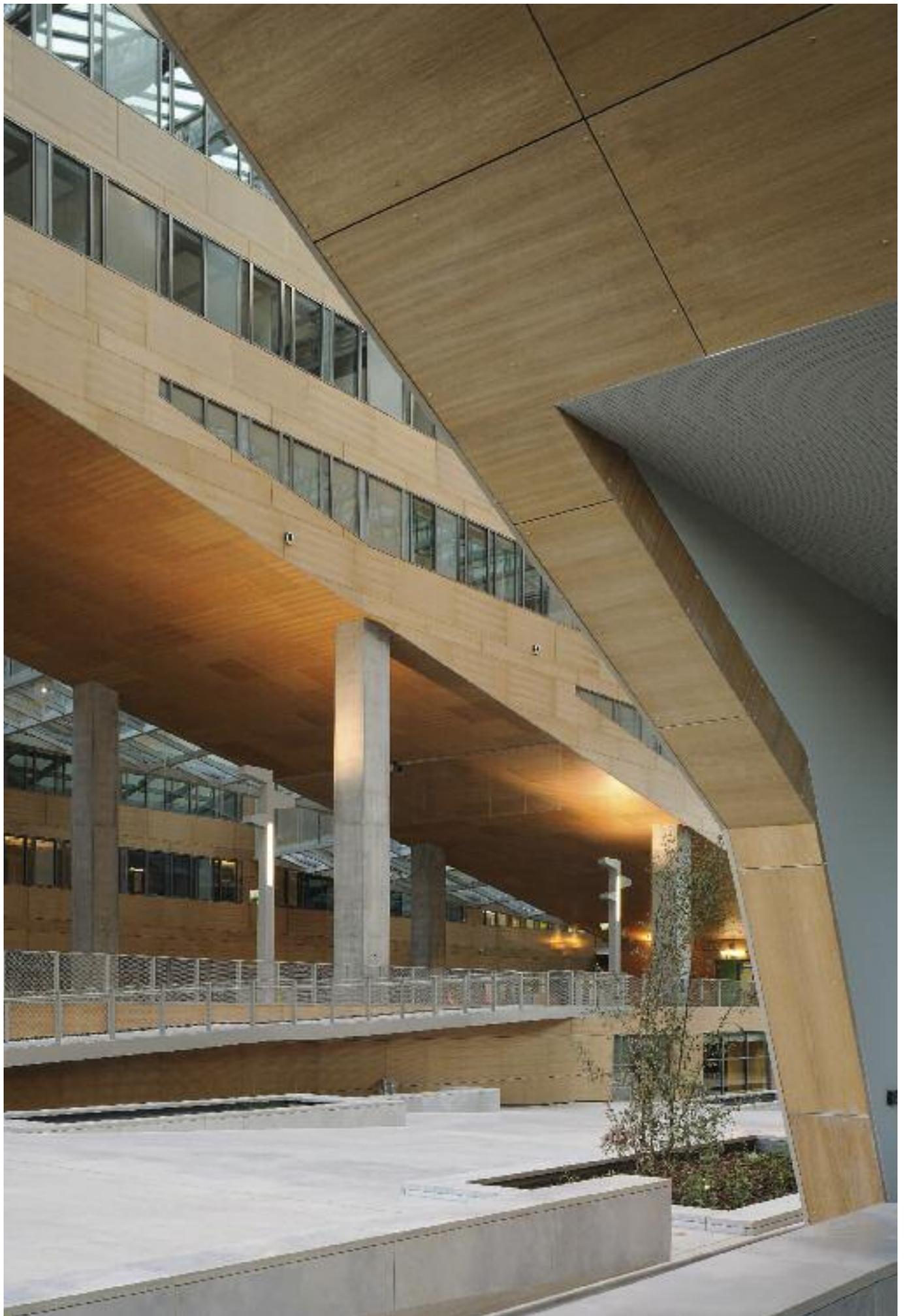
- **double vitrages** et isolation extérieure renforcée,
- **éclairage artificiel à faible consommation énergétique** et haute ergonomie visuelle (labellisation européenne Green Light*),
- **panneaux solaires photovoltaïques** (11 100 m²) destinés à produire 7% de la consommation en électricité de la collectivité,
- **capteurs solaires thermiques** pour produire la moitié des besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS) nécessaires à la cuisine et aux sanitaires,
- **pompe à chaleur** pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux,
- **récupération des eaux de pluie** pour l'arrosage des végétaux, le lavage des véhicules et les sanitaires, soit 13% des besoins en eau de la collectivité,
- **ventilation double flux** pour alimenter les bureaux en air frais (aspiration de l'air à l'extérieur, traitement - air filtré puis réchauffé ou refroidi selon la saison - puis soufflé dans les bureaux),
- **plafond rayonnant** (qui remplace faux plafonds, radiateurs et climatisation) qui assure un apport de chaleur l'hiver et une absorption de chaleur l'été grâce à la circulation d'eau.

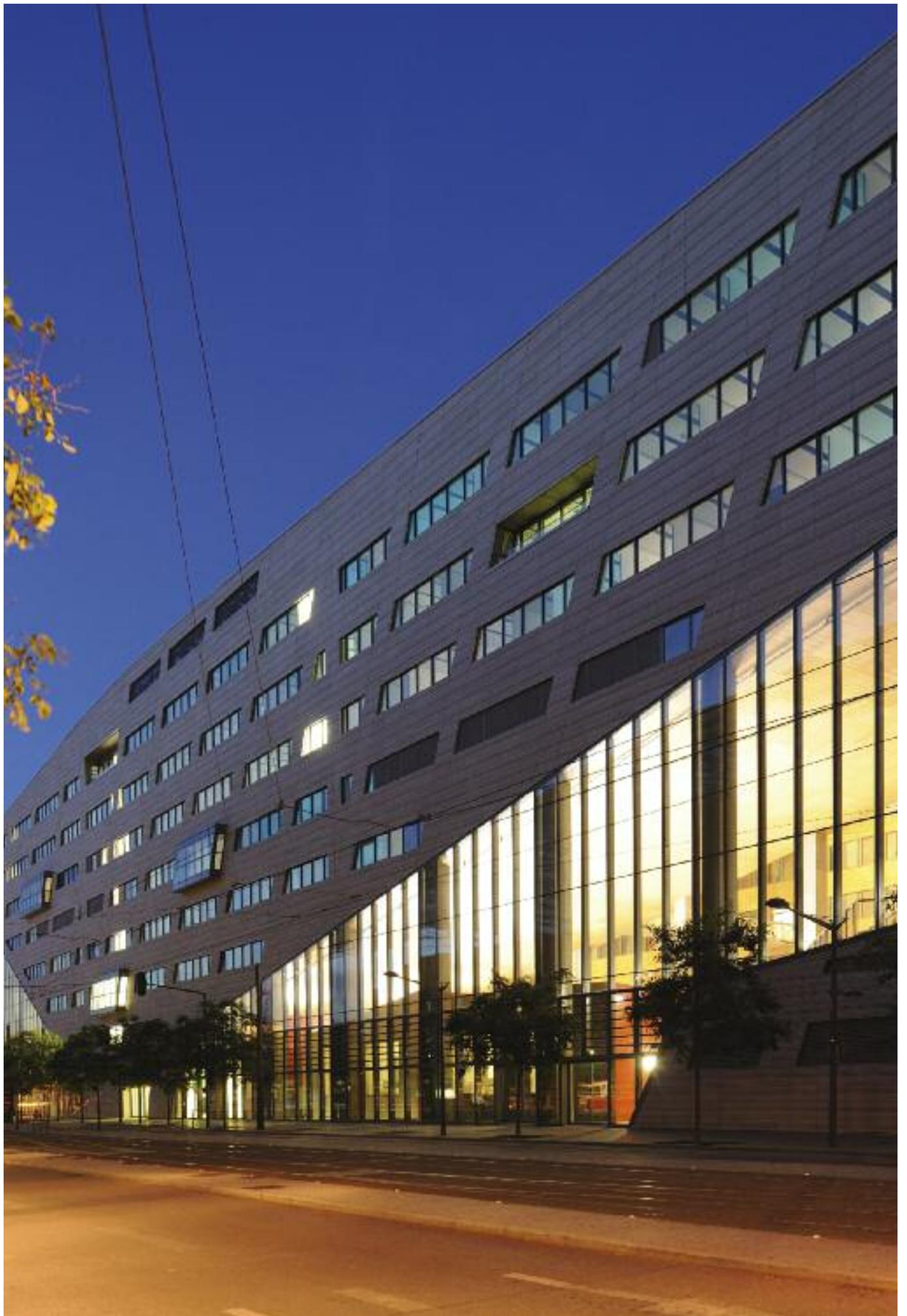
Le nouvel Hôtel de Région est en cours de labellisation « Très Haute Performance Energétique » (THPE), ce qui est synonyme d'une consommation d'énergie inférieure de 20% aux exigences réglementaires.



** Label Green Light : Initié en 2000 par la Commission européenne, ce programme d'action volontaire a pour objectif de préserver l'environnement. Il encourage les consommateurs d'électricité du secteur non résidentiel à installer des technologies d'éclairage à rendement optimum. Ces efforts permettent de réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage dans toute l'Europe et donc les émissions de gaz à effet de serre.*







2 - UN BILAN CARBONE POSITIF

Les émissions de gaz à effet de serre pour se rendre à Charbonnières ont été évaluées à 1,9 millions de tonnes de CO₂ par an. **Sur le site de la Confluence**, très bien desservi par les transports en commun, **ces émissions seront ramenées à moins de 350 000 tonnes de CO₂, soit une réduction de près de 80%.**

A cet effet, la Région a mené une étude sur les futurs modes de transports et de déplacements de ses agents et élus afin de mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration (PDA).



3 - UNE HAUTE QUALITÉ D'USAGE

La Région applique aussi sur son nouveau siège **une démarche totalement volontaire** prévue au titre du Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides : la **Haute Qualité d'Usage (HQU)**.

La HQU consiste à prévoir des agencements et des équipements dont les fonctionnalités peuvent répondre aux besoins des personnes valides, mais aussi à un panel très étendu de personnes souffrant de handicaps variés.

Prendre en compte la HQU, ce n'est donc pas prévoir des aménagements spécifiques pour les personnes handicapées, c'est **prévoir des aménagements utiles et avantageux pour tous, valides et non valides.**

Pour mettre en œuvre cette démarche HQU, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Centre de Recherche pour l'Intégration des Différences dans les Espaces de Vie (CRIDEV), en collaboration avec l'association **Robins des Villes**.

Un **collège d'usagers** (membres d'associations de personnes handicapées et agents référents de la Région) a formulé des recommandations que l'architecte a pris en compte. Par exemple :

- aménagement en pente douce (5%) de la Grande Allée menant à l'Assemblée avec de larges paliers de repos tous les 10 mètres,
- ajout de garde-corps métalliques sur les passerelles de communication entre les bâtiments pour éviter toute sensation de vertige,
- ajout d'une rampe d'accès et d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite pour accéder au Plateau.

4 - UNE VOLONTÉ D'INSERTION SOCIALE

La Région a inscrit des clauses d'insertion dans les marchés passés pour la construction du siège. Elle s'appuie sur la commande publique pour rapprocher de l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés pour y accéder.

Les entreprises titulaires des marchés ont un engagement d'insertion de publics prioritaires, tels que : chômeur de longue durée, jeunes de faible niveau de qualification ou inscrits dans les Missions Locales, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), travailleurs handicapés.

Pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette clause, trois antennes du PLIE (Sud Ouest Emploi, en co-traitance avec ALLIES et Uniest) ont été chargées d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage. Elles ont apporté un soutien méthodologique aux entreprises pour les aider à satisfaire les conditions particulières d'exécution des marchés.

Sur les 27 lots de travaux, 20 étaient concernés par cette clause. Au total, **11 entreprises se sont engagées dans cette démarche d'insertion**, ce qui représente **41 000 heures travaillées.**

Chiffres et dates clés



I - LES CHIFFRES CLÉS

Surface Hors Œuvre Brut (SHOB) : 72 216 m²

Surface Hors Œuvre Net (SHON) : 45 650 m²

Surface totale de la parcelle : 12 730 m²

Hauteur totale du bâtiment : 35 m

Longueur du bâtiment : 128 m

Largeur du bâtiment : 75 m

11 niveaux dont 2 en sous-sols

25 000 m² de bureaux pour 1 400 agents

2 800 m² pour la Grande Allée

900 m² pour le Jardin d'Hiver

700 m² pour le Plateau

12 salles de réunion et de commission sur les 2 premiers niveaux

38 salles de réunion dans les étages

435 places de parking

72 places pour les vélos

70 places pour les deux-roues motorisés

1 100 m² de panneaux photovoltaïques

400 personnes sur le chantier en période de pointe

1,2 million d'heures de travail

147,1 M€ de travaux HT

2 - LES DATES CLÉS

7 avril 2005 : délibération du Conseil régional autorisant la construction du nouveau siège

Novembre 2005 - septembre 2006 : concours d'architecture de niveau européen

12 octobre 2006 : ratification par le Conseil régional du choix de l'architecte lauréat

Décembre 2006 - mars 2007 : travaux de libération du terrain (déconstruction de la cité SNCF)

30 août 2007 : obtention du permis de construire

Juin - août 2007 : travaux de pré-terrassement, traitement des terres non inertes

Octobre 2007 - mars 2008 : travaux d'infrastructures

Janvier 2008 - mai 2008 : terrassement

Avril 2008 - novembre 2009 : travaux de gros œuvre

8 juillet 2008 : pose de la 1^{ère} pierre

Décembre 2009 : mise hors d'eau et amplification de l'équipement dans les étages

Mai 2009 - février 2011 : travaux de second œuvre

19 avril 2011 : avis favorable de la Commission de sécurité

19 mai 2011 : début du déménagement des agents (6 semaines)



Les acteurs du projet



Maître d'ouvrage : Région Rhône-Alpes

Mandataire du maître d'ouvrage : groupement SERL - Icade Promotion

Groupement en charge de la maîtrise d'œuvre

Architecte : Atelier Christian de Portzamparc (Mandataire du groupement)

Maîtres d'œuvre techniques :

Paysagiste : Régis Guignard

Structure : Structures Ile de France (SIDF)

Fluides : Setec Bâtiment

Voix Données Images : IT Cal

Acoustique : Avel Acoustique

Scénographie : Ducks Scéno

Economiste et HQE® : Betrec Ig

Bureau de contrôle : Socotec

Coordonnateur SPS : Société LCS

Ordonnancement, Pilotage et Coordination : IM Projet

Assistants maîtrise d'ouvrage et autres intervenants :

AMO Dépollution des terres et gestion des terres non inertes : Sogreah Magelis

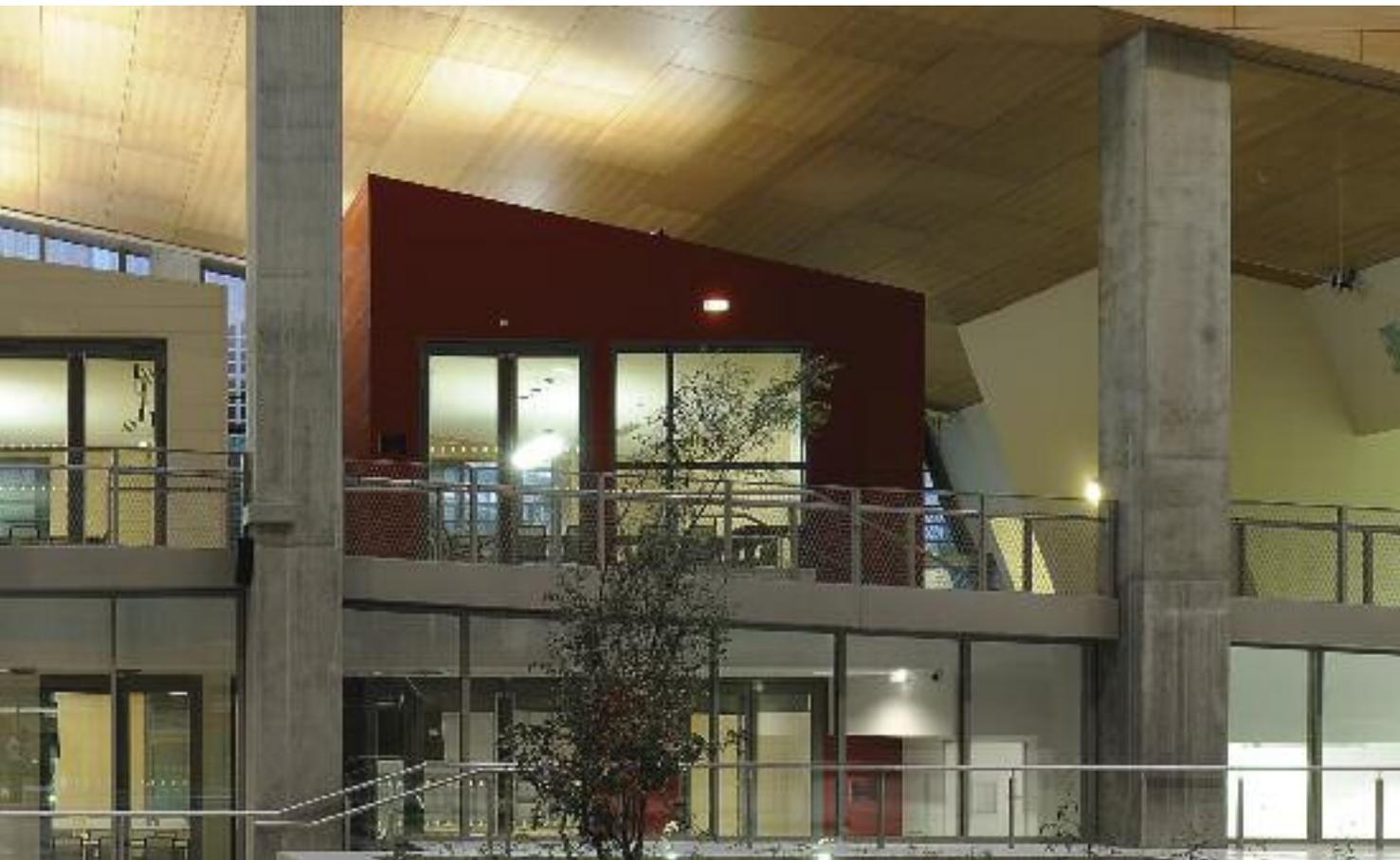
Etudes géotechniques : Fondasol

AMO Haute Qualité d'Usage : CRIDDEV et Robins des Villes

AMO Insertion : Sud-Ouest Emploi

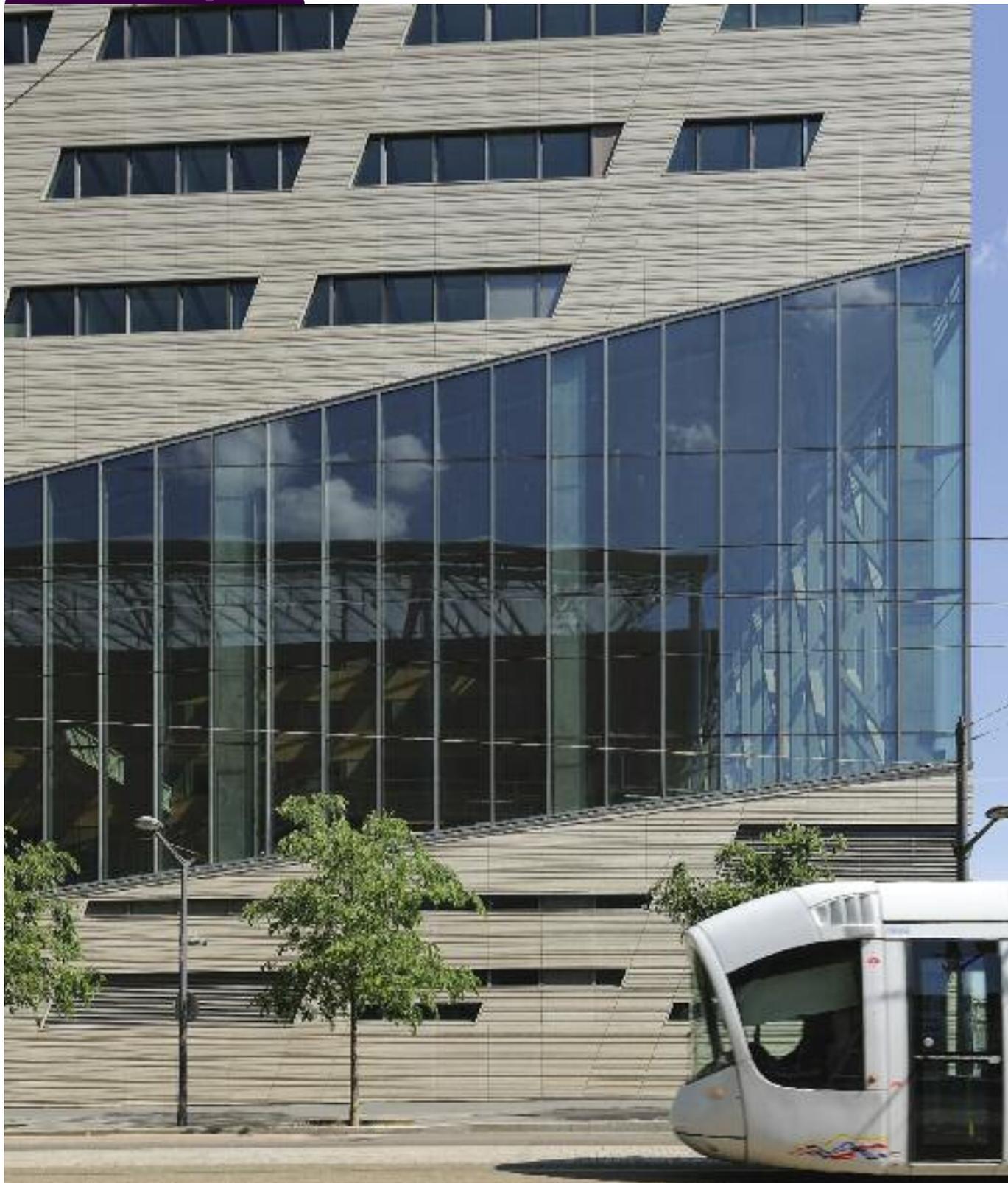
AMO Assurances : Protectas





Entreprises retenues

- Lot 00 - Pré-terrassement : MOULIN TP
- Lot 01 - Infrastructures et terrassements : groupement SOLETANCHE BACHY / MOULIN TP
- Lot 02 - VRD (Voirie et Réseaux Divers) : PERRIER TP
- Lot 03 - Gros œuvre : GTM BATIMENT GENIE CIVIL
- Lot 04.1 - Clos couvert charpente métallique : RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS
- Lot 04.2 - Clos couvert parement de façade/menuiseries, protections scolaires : EUROFACADE / SMAC
- Lot 04.3 - Clos couvert verrières/murs rideaux : RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS / HEFI
- Lot 04.4 - Clos couvert étanchéité : SOPREMA
- Lot 05.1 - Serrurerie : SAM+
- Lot 05.2 - Menuiseries intérieures : ROUX FRERES
- Lot 05.3 - Doublages, cloisons, plafonds fixes : CHANEL / FOLGHERA BELAY / PARE
- Lot 05.4 - Faux plafonds démontables : CORNEVIN
- Lot 05.5 - Peintures - Revêtements muraux : COURTADON / BOTA MEUNIER
- Lot 05.6 - Ensemble en menuiserie métallique vitrée : AMSE / BS VISION
- Lot 06.1 - Revêtement sol souple : COMPTOIR DES REVETEMENTS / CELMA
- Lot 06.2 - Carrelage, faïences : ART SOL / CELMA
- Lot 06.3 - Sol béton ciré : GREPI
- Lot 07 - Appareils élévateurs : OTIS
- Lot 08.1 - Plomberie sanitaire : PATRICOLA
- Lot 08.2 - Chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage : AXIMA SEITHA
- Lot 08.3 - Sprinklage : MINIMAX
- Lot 09 - Electricité : SNEF / FORCLUM
- Lot 10 - Equipement de cuisine : CUNY PROFESSIONNEL
- Lot 11 - Equipement scénique et audiovisuel : IEC AUDIO EQUIPEMENT
- Lot 12.1 - Fauteuils de l'hémicycle : MUSSIDAN
- Lot 12.2 - Equipement de l'hémicycle : MUSSIDAN
- Lot 13 - Cloisons démontables : CLESTRA MECANOBLOC
- Lot 14 - Murs mobiles : DORMA
- Lot 15 - Espaces verts : GTEV - Paysagiste : MERISTEME
- Lot 16 - Mobilier d'archivages : LAPOUYADE / METRISE
- Lot 17 - Panneaux photovoltaïques : SNEF / RENAUDAT
- Lot 18 - Lampadaires de bureaux : COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE
- Lot 19 - Signalétique : BOSCHER



Photos : Studio Erick Salliet - www.studio-ericksalliet.com

Pour venir à la Région,
utilisons les transports en commun.

Tramway ligne 1, arrêt Montrochet/Hôtel de Région,
Bus n°s 8, 63, 91 arrêt Montrochet/Hôtel de Région,
Station Velo'v «patinoire Charlemagne»

Rhône-Alpes ^{Région}

Région Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02